

LES CASQUES ANTI-HEURTS



Le casque anti-heurts pour l'industrie est un outil de protection de la catégorie des EPI (Equipements de Protection Individuelle).

Est considéré comme EPI tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité.

Cet équipement est obligatoirement mis à disposition par l'employeur au salarié qui en a besoin (article R4321-1). Il ne faut pas confondre le casque anti-heurts avec la casquette anti-heurts, souvent plus confortable, mais moins protectrice.

Les casques anti-heurts ont pour mission de protéger ceux qui les portent des chocs, principalement sur la partie supérieure de l'équipement. Ils ne sont pas adaptés pour protéger des projections ou des chutes d'objets massifs en hauteur.

La norme EN 397

La norme EN 397 est une norme technique européenne. Elle comporte d'une part des critères obligatoires et d'une autre des caractéristiques additionnelles ou recommandées.

Les critères obligatoires

Pour être conformes à la norme, les casques de protection doivent obligatoirement respecter plusieurs critères :

- Pouvoir absorber des chocs jusqu'à 5 kN (l'équivalent de 500 kg)
- Résister à la perforation d'une masse jusqu'à 3 kg
- Résister aux flammes, c'est à dire ne pas être inflammables
- La jugulaire doit pouvoir résister à une force allant jusqu'à 25 daN (l'équivalent de 25kg)
- Résister au vieillissement artificiel (un traitement subi pendant un certain temps et à une certaine température)

Le casque doit aussi disposer d'un marquage qui indique :

- Les matériaux de composition
- La date de production
- La taille du casque
- La norme
- Le fabricant
- Le nom du modèle

Les caractéristiques additionnelles

D'autres caractéristiques supplémentaires sont possibles, elles doivent être indiquées sur le casque. Cela concerne :

- L'isolation électrique jusqu'à 440 V
- La résistance à la pénétration si exposition à :
 - o Des températures basses (- 20°C / - 30°C / - 40°C)
 - o Des températures très hautes (+ 150°C)
- La résistance à la déformation latérale
- La résistance au métal en fusion (en cas de projection)